



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 6 février de l'An Deux Mille vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 31/01/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Erwan LE FLOCH, Président.

Présents : 18

Erwan LE FLOCH, Patrick TANGUY, Marc RAHER, Gaby LE GUELLEC, Thomas MEYER, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Florence CROM, Jean-Jacques GOURTAY, Jean KERIVEL, Marie-Pierre BARIOU, Christian GRIJOL, Henri CARADEC, Françoise DARCHEN, Héléne QUERE, Françoise PENCALET, Hugues TUPIN, Marie-Raphaëlle LANNOU, Dominique TILLIER.

Pouvoirs : Philippe PAUL, pouvoirs à Erwan LE FLOCH  
François CADIC, pouvoirs à Henri CARADEC.

Excusés: Yves TYMEN, Catherine ORSINI

Secrétaire de séance : Gaby LE GUELLEC

#### Délibération N°DE 19-2020

**Objet : Convention Territoriale Globale (CTG)  
CAF du Finistère-Conseil départemental du Finistère-Douarnenez communauté  
Communes de Douarnenez, Poullan sur mer, Pouldergat, Kerlaz et Le Juch**

**Rapporteur : Gaby LE GUELLEC**

La convention territoriale globale pour le territoire de Douarnenez communauté s'étend sur la période 2020-24 et permet à ses signataires, CAF du Finistère, Conseil départemental du Finistère, Douarnenez communauté et communes de Douarnenez, Poullan sur mer, Pouldergat, Kerlaz et Le Juch, de s'entendre sur des objectifs et des actions communs, ainsi que sur les moyens à mobiliser, pour leurs compétences sociales respectives.

Les objectifs partagés retenus sont les suivants :

<b>Rendre les services publics accessibles à tous</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Améliorer la lisibilité de l'offre de services</li><li>- Améliorer la couverture territoriale des services</li><li>- Accompagner la dématérialisation des services publics</li><li>- Aller vers les publics isolés ou « invisibles » et lutter contre le non-recours</li><li>- Permettre l'accès aux offres de loisirs, au sport, à la culture</li></ul>
<b>Politiques volontaristes en faveur des familles et des jeunes : aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale Favoriser l'autonomie et l'épanouissement des jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Favoriser la diversité des modes d'accueils du jeune enfant pour répondre aux besoins des familles sur tout le territoire</li><li>- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants/adolescents</li><li>- Favoriser la qualité de l'accueil, l'information et l'accompagnement des parents dans leur choix de mode d'accueil</li><li>- Animer une politique volontariste transversale en faveur des jeunes ; coordonner le réseau des acteurs jeunesse</li><li>- Soutenir les projets du territoire favorisant l'épanouissement de chaque enfant et chaque jeune</li></ul>

Favoriser la qualité de vie, le lien social et l'implication des habitants dans la vie locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la mixité sociale, le lien social et l'engagement citoyen</li> <li>- Lutter contre les discriminations et les fractures sociales</li> <li>- Promouvoir et soutenir les initiatives associatives</li> </ul>
Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les actions de remobilisation et de confiance en soi</li> <li>- Favoriser les conditions d'accès et de retour à l'emploi</li> <li>- Favoriser la mobilité durable des habitants</li> <li>- Favoriser les conditions d'accès et de maintien dans le logement</li> </ul>
Soutenir les actions de prévention et de lutte contre l'isolement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les actions de prévention et l'accompagnement des publics</li> <li>- Favoriser le décroisement, le travail en réseau pour prévenir les situations d'urgences et les ruptures de parcours</li> <li>- Accompagner la perte d'autonomie des personnes âgées, favoriser la vie sociale, le maintien à domicile et les solidarités locales</li> </ul>
Porter une attention particulière aux besoins en logement des publics aux besoins spécifiques, en particulier les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>CF action 4.1 du Programme local de l'habitat de Douarnenez communauté</u> : développer la création de logements temporaires pour les jeunes.</li> <li>- <u>CF action 4.2 du Programme local de l'habitat de Douarnenez communauté</u> : qualifier et anticiper les besoins en habitat des personnes à mobilité réduite.</li> <li>- <u>CF action 4.3 du Programme local de l'habitat de Douarnenez communauté</u> : répondre en besoin en logements temporaires</li> <li>- <u>CF action 4.4 du Programme local de l'habitat de Douarnenez communauté</u> : développer des offres d'accueil pour les gens du voyage</li> </ul>
Développer et assurer la mobilité des habitants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des services de mobilités adaptés et accessibles</li> </ul>

Ces objectifs ont été définis suite à l'analyse des besoins sociaux réalisée sur le territoire.

Un plan d'actions, articulé autour de 9 axes découle de ces objectifs partagés :

- Accès aux droits,
- Petite enfance et famille,
- Jeunesse,
- Favoriser la qualité de vie, le lien social et l'implication des habitants,
- Autonomie et inclusion sociale,
- Soutenir les actions de prévention et de lutte contre l'isolement et la précarité,
- La santé,
- Le logement,
- Et la mobilité.

La convention est proposée en annexe ; elle a été validée par la CAF du Finistère en décembre 2019.

**Vu l'avis favorable des commissions jeunesse et petite enfance en date du 3 octobre 2019,**  
**Vu l'avis favorable de la CECAS (commission extra communautaire d'action sociale) du 15 octobre 2019,**

**Vu l'avis du bureau communautaire du 27 janvier 2020,**

**Il est proposé :**

- **D'autoriser le Président à signer la convention territoriale globale 2020-2024.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

Fait et délibéré le 6 février 2020

**Le Président,**  
**Erwan LE FLOCH**

